FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 25 DECEMBRE 1860.

L'HOMME DES BOIS,

ROMAN EN DEUX PARTIES

PAR

ELIE BERTHET.

Première partie.

II

LE TIGRE—Suite.

—Un orang-outang ! s'écria Edouard à son tour ; je voudrais bien le voir. Je n'ai pas eu le temps de le regarder, tant Maria m'a vite emporté. Il est laid, mais il n'est pas méchant, puisqu'il a tué le tigre qui allait nous dévorer. On peut voir l'orang-outang.

Mais Palmer comprenait à cette heure pourquoi le Malais regardait toujours sur les arbres, et il avait des raisons de penser que le vainqueur du tigre ne pouvait être éloigné. Or, le petit vent, le fourré était sombre autour de lui, et l'orang n'est jamais aussi redoutable que lorsqu'il reste invisible. Au moment le plus inattendu, le chasseur tombe, le front brisé, sans avoir même soupçonné le voisinage du robuste animal qui le frappe. Palmer se souvenait de tout cela, et ses inquiétudes paternelles se réveillèrent. Prenant de nouveau Edouard dans ses bras, il lui dit d'une voix étouffée :

—Pauvre enfant, tu ne sais guère ce que tu demandes...... Si les histoires que l'on raconte sont véritables, ne souhaite jamais de voir ce prince terrible animal.

—Quoi ! père, est-ce vraiment un animal ? demanda naïvement le jeune garçon ; Maria me parle toujours de son orange et elle assure....

—Hough ! fit le Malais derrière eux.

Ils se retournèrent précipitamment. Tuour-d'Eléphant désignait de la main un objet placé à une élévation considérable sur le vieux banban.

—Là.... là, dit-il à voix basse, le voyez-vous ?

Mais le père et le fils n'avaient pas la vue assez exercée pour distinguer aisément quelque chose à cette hauteur. D'ailleurs, malgré les indications du Malais, leurs regards s'égaraient au milieu du labyrinthe que formaient les branches et le feuillage de l'arbre colossal. Enfin pourtant un mouvement brusque opéré dans un massif de feuillage et une espèce de bourdonnement sourd parti du même point servirent à fixer leur attention.

A la bifurcation de deux énormes branches qui se découpaient sur le ciel encore clair, une face humaine, sauvage, aux yeux étincelants. Le corps était caché ; on voyait seulement cette large figure, immobile, dont l'œil suivait chaque mouvement des personnes arrêtées en bas et semblait les défier. Tuour-d'Eléphant porta son fusil à l'épaule ; mais Palmer rabattit vivement l'arme et dit avec autorité :

—Ne tire pas, je te le défends....il dangereux que cet orang, il a sauvé la vie à mon fils et à Maria ; je ne souffrirai pas qu'on lui fasse le moindre mal.

—Et moi aussi, et moi aussi, dit Edouard en frappant des mains, je n'entends pas qu'on fasse du mal à mon orang-outang !

Peut-être les ordres du père et du fils eussent-ils été insuffisants contre une détermination bien arrêtée de l'indomptable Malais ; il avait eu d'abord un mouvement de colère et de révolte quand son maître avait détourné le fusil ; cependant il se contint et répliqua :

—Je ne voulais pas tirer, mais seulement effrayer l'orang, qui nous nargue..... Il est trop haut, le fusil trop petit..... Je reviendrai avec mon fusil à moi, ma lance et mes flèches empoisonnées.

—Je te le défends, répéta Palmer avec force ; songez-y bien, Tuour-d'Eléphant. Si maintenant on plus tard tu engageais une lutte contre ce singe qui m'a rendu un si grand service, tu verrais que malgré ta force, malgré ton courage et ta vigueur incontestables, je saurais t'en punir.

Le Malais était incapable d'apprécier les sentiments généreux de son maître ; néanmoins il garda le silence et fit un salut pour baisser la tête.

Edouard Palmer reprit :

—Il ne nous reste plus rien à faire ici ; retournons donc bien vite à l'habitation. Je ne serai pas tranquille tant que je saurai mon Edouard à portée des atteintes de cet orang. Tiens, crois-moi, Tuour, ne l'irrite pas ; malgré nos armes, il pourrait être dangereux de nous attaquer à lui.

Peut-être le chasseur partageait-il cette opinion, mais le danger de l'entreprise était pour lui un attrait de plus. Palmer ajouta :

—Le tigre t'appartient ; tu pourras, demain matin, venir le chercher avec quelqu'un de tes camarades, et le docteur Van Stetten, qui s'occupe d'histoire naturelle, te donnera plus d'une belle roupie pour la peau. Maintenant partons.

Ce présent adoucit beaucoup le Malais et changea le cours de ses idées. Le Tuour essaya de charger sur ses épaules l'énorme animal ; mais il ne put y parvenir. Il le laissa donc à la même place, se promettant de revenir l'enlever plus tard, et se remit en chemin de l'habitation.

Edouard, toujours muet, mais n'ayant pas de rêve à faire, s'il exigeait qu'on le remit à terre pour chercher l'arc qu'il avait perdu ; mais déjà le crépuscule et court de ces régions équatoriales était fini et les étoiles commençaient à briller au ciel. Sans parler du voisinage du redoutable orang-outang, il n'était pas trop de dangers en pareil endroit pour qu'il fût prudent de s'y arrêter davantage, et en a décide pas l'enfant gâté.

Le quadrumane montrait toujours sa figure hideuse à la cime du bombax, et quand les promeneurs s'éloignèrent il les suivit quelque temps avec une curiosité farouche. Mais à peine eurent-ils fait une vingtaine de pas qu'ils entendirent un grand bruit dans les feuilles, un mélange de cris discordants, un éclat de voix retentissant, guttural, d'un caractère étrange. Ils se retournèrent encore une fois : l'orang venait de se rasseoir, et son grand corps difforme suspendu par un de ses bras à une autre branche, se dessinait en noire silhouette sur le ciel lumineux.

Quelques instants plus tard, Edouard passait les bras de sa mère dans ceux de sa tante et de sa cousine, qui le comblaient de caresses ; et l'enfant, avec la naïve insouciance de son âge, leur racontait verbeusement ce qu'il avait vu, faits et dits, dans cette soirée si pleine d'événements.

III.

LE DOCTEUR VAN STETTEN.

Palmer fut trop agité pendant cette soirée et pendant la nuit suivante pour songer au navire qui avait été jeter l'ancre dans la rivière du Nouveau Drontheim. Mais, le lendemain, le désir d'en apprendre des nouvelles se réveilla, et il résolut de se rendre au village pour recueillir des informations qui pouvaient être d'un grand intérêt pour lui.

Il était encore de bonne heure ; un brouillard épais appelé *cabout*, qui est particulier à la côte occidentale de Sumatra, couvrait la campagne comme d'un voile. Cultures, forêts, montagnes, tout avait disparu sous une vapeur rousse et uniforme ; c'était à peine si Palmer, en travers aussi la cour, pouvait entrevoir confusément les case de fermeté à droite de l'habitation les cases de fermes diverses qu'habitaient les serviteurs. Ce brouillard tombait n'apportait pas avec lui la fraîcheur qui caractérise nos brumes septentrionales ; échauffé par un soleil ardent, quoique invisible, il ressemblait aux exhalaisons étouffantes d'une chaudière en ébullition. Une chaleur lourde, humide, malsaine, obstruait ou brûlait les voies respiratoires, et il fallait chaque matin plusieurs heures pour que le soleil, si puissant à l'équateur, parvint à dissiper complètement ce cabout empesté.

Mais Palmer était trop habitué à cette température pour qu'elle pût nuire à son activité de corps et d'esprit ; aussi, avant de se rendre au port, jeta-t-il un coup d'œil sur sa plantation, pour s'assurer si tout était en ordre à l'habitation. Légère, la fille de Tuour-d'éléphant, s'occupait de traire les vaches de buffles dont les pis étaient gonflés. Les Chinois, sous la conduite de Yang, se dirigeaient en silence vers les rizières, tandis que les nègres, toujours bavards et bruyants, s'agitaient autour des magasins de sucre et d'indigo. Mais tout cela n'avait pas l'aspect vivant que présente une ferme de Normandie par une fraîche matinée d'automne, quand les travailleurs partent pour accomplir leur labeur quotidien. Ces hommes jaunes, noirs ou cuivrés, ces corps nus ou vêtus d'une manière bizarre, ces jargons sauvages, ces habitations de structure étrange, ce ciel fauve, ces vapeurs embrasées qui pesaient sur la campagne, rien n'eût rappelé à un Européen les scènes heureuses de la patrie absente...... rien, que le chant de plusieurs coqs appartenant à Tuour-d'Eléphant, qui célébraient à leur manière le retour d'une journée étouffante comme celle de la veille.

Après avoir donné des ordres aux uns, gourmandé la paresse des autres, Palmer se disposait à descendre au village, quand une exclamation en hollandais et une respiration haletante se firent entendre dans le brouillard avant même que le colon eût pu reconnaître le survenant. Enfin le voile de vapeurs s'écarta, et Palmer se trouva en présence d'un homme gros et court, vêtu à l'européenne, qui, malgré l'heure matinale, semblait se diriger vers l'habitation.

Ce personnage, d'une figure placide et bienveillante, était en ce moment rouge, bouffi, tout en sueur, et il soufflait comme un buffle, son aïeul. Il avait pour coiffure un vieux chapeau à cornes ; un uniforme aux couleurs passées devrait être taillé épaisse ; une culotte de drap et de gros bas de laine complétaient cet équipement, peu approprié, on en conviendra, aux exigences du climat sumatrien. Le visiteur avait pris la précaution de porter au bout de son parapluie un perruque poudrée à la farine de riz ; néanmoins il était temps qu'il arrivât au terme de son voyage, car évidemment il allait tomber suffoqué. Pour comble de malheur, le brouillard qui ternissait le verre de ses grosses lunettes vertes l'empêchait de voir où il était, et, quand il se trouva dans la cour de l'habitation, il tourna deux ou trois fois sur lui-même comme s'il eût été frappé de vertige.

Ce malencontreux visiteur était meinheer Avenaise van Stetten, chirurgien de l'université de Leyde, membre de plusieurs sociétés savantes, et chargé du service de santé des troupes hollandaises en garnison au Nouveau-Drontheim.

—Ah ! cher docteur, dit Palmer en hollandais en prenant la main de van Stetten pour le soutenir, est-ce vous qui affrontez ainsi ce maudit cabout ? Ne parlez pas encore et appuyez-vous sur mon bras....... Nous allons entrer chez moi, et vous aurez un verre d'eau-de-vie de France pour vous remettre le cœur.

Le docteur voulut répondre, mais la voix lui manqua, et il se laissa conduire dans une salle basse où régnait une fraîcheur relative. Là il se jeta sur un siège qui faillit se briser sous son énorme poids. Cependant Palmer lui ayant fait prendre coup sur coup deux verres d'excellent cognac, le docteur revint à lui ; il respira longuement, remit sa perruque sur son chef dénudé, et dit en toussant pour s'éclaircir la voix :

—Mille remercîments, monsieur Palmer, vous avez un cœur hospitalier aussi généreux ; sur ma foi ! je l'aimerais autant que notre genièvre de Hollande dont je buvais souvent une petite mesure à la taverne des Trois-Rois, quand j'étais étudiant à Leyde et quand il fallait, par un froid de dix degrés, travailler dans l'amphithéâtre d'anatomie...... Ah ! qui m'eût dit alors qu'un jour je regretterais tant et la neige et la glace ! Et cette voulut verser de nouveau ; mais van Stetten l'arrêta.

—Non, non....... diable ! reprit-il ; ménagez ma pauvre tête....... Je ne suis pas de la force de mon ancien professeur Pamponius, qui buvait douze verres de genièvre pendant que l'horloge de Saint-Pierre sonnait midi.

Il semblait que les souvenirs de son pays et de sa jeunesse agissent comme rafraîchissants sur le bon docteur, car il se ranimait peu à peu d'abondance ce sujet quand Palmer lui demanda :

—Vous venez sans doute voir votre malade, van Stetten ? Elle n'est pas aussi bien que je le souhaiterais, et je vous prie de donner toute votre attention à son état de langueur et de faiblesse. Comme il est encore de bonne heure, elle n'est pas levée sans doute ; mais je vais la faire prévenir......

Il se disposait à frapper sur un gong, van Stetten l'en empêcha.

—Ne l'éveillez pas, dit-il avec empressement ; un quart d'heure de sommeil est plus précieux pour notre belle malade que tous les remèdes de toute la Faculté. Je venais.... ce cher monsieur Palmer, avant de quitter l'habitation ; mais, à vrai dire, je n'aurais pas eu le courage de me présenter chez moi ce matin sur un..... de considérations d'une autre importance.

—Je vois qu'il s'agit encore d'histoire naturelle ! dit Palmer en souriant ; j'aurais dû me douter, en voyant le docteur van Stetten braver ainsi le cabout, qu'il y avait des plantes, des insectes ou des quadrupèdes sous ce fond de l'affaire.

Le bonhomme se redressa d'un air fâché :

—C'est de l'ingratitude, monsieur Palmer, répliqua-t-il, oui, de la noire ingratitude, et [illegible]

Vous le savez bien ! Quand j'allai, en plein soleil, dans la montagne, le jour où vous eûtes la jambe cassée en franchissant un ravin ; quand, par un effroyable orage de mousson, j'accourus ici pour soigner Edouard d'un dangereux coup de soleil, il ne s'agissait pas d'histoire naturelle, et j'étais un doute d'attendre....

—J'ai eu tort, van Stetten, mon excellent ami, interrompit le colon en serrant avec force la main du docteur ; vous êtes le meilleur des hommes. J'ai eu tort, vous dis-je, et je vous en demande pardon.... Eh bien ! nous parlerons de fleurs et d'animaux tant que vous voudrez ; mais, avant tout, veuillez satisfaire ma curiosité au sujet de ce navire qui a mouillé hier au soir dans la rivière.... Savez-vous qui il est et ce qu'il vient faire ici ?

Van Stetten répondit sans la moindre rancune :

—Quoi ! l'ignorez-vous encore, Palmer ? C'est la galiote la *Gertrude*, capitaine van Boer, de Batavia, qui vient chercher ici un chargement d'épices. Je compte profiter de son retour pour envoyer à Batavia mes collections, qui de là seront expédiées dans ma chère patrie.

—Mais le capitaine van Boer n'a-t-il pas à son bord quelque passager ?

—En effet, on parle d'un gentleman anglais qui voyage pour son plaisir, comme vous savez que cela arrive souvent à vos compatriotes..... ou vous supposant anglais, poursuivit-il avec un sourire qu'il voulait rendre fin.

Bien qu'on eût la conviction que Palmer était né Français, comme nous l'avons dit, il ne manquait jamais de protester contre cette supposition ; mais cette fois il n'essaya pas de la combattre. La nouvelle qu'un passager anglais se trouvait à bord de la galiote paraissait réveiller ses secrètes alarmes. Cependant il répondit avec un calme affecté :

—Un Anglais ! y pensez-vous, docteur ? Comment un Anglais se trouverait-il dans ces mers, sur un navire hollandais, quand l'Angleterre fait à la république française et à la république hollandaise, alliée de la France, une guerre si terrible ?

—Le capitaine van Boer annonce qu'une suspension d'armes a été conclue entre les parties belligérantes, et c'est à cette circonstance qu'il doit d'avoir pu traverser les croisières anglaises pour se rendre au Nouveau Drontheim.

—Une suspension d'armes ! répéta Palmer.

—Elle était faite, à la bonheur, et de cette manière nous pourrons respirer librement pendant quelques mois. Du reste, cet Anglais paraît être un homme de distinction, car il avait des lettres de recommandation pour le major Gredman, qui, malgré sa morgue insolente, mais un peu ridicule, l'a fort bien accueilli.

—Le major Gredman, répéta Palmer distraitement et comme s'il se parlait à lui-même, ne manque pas de finesse en dépit de ses petits travers ; il s'est toujours montré bien disposé pour ma famille et pour moi ; aussi je ne le crois pas homme à sacrifier.....

Il s'acheva pas sa pensée, et demanda au docteur si la *Gertrude* comptait séjourner longtemps au Nouveau Drontheim.

—Le capitaine van Boer vous le dira lui-même, car vous ne pouvez manquer de le voir bientôt. Il paraît fort pressé de faire son chargement, et il devra naturellement s'adresser d'abord à vous, le plus riche colon du pays, pour acheter les épices dont il a besoin.

Palmer demeurait pensif, et sans doute il calculait intérieurement la portée des événements qu'il venait d'apprendre. Comme il gardait le silence, van Stetten reprit :

—Maintenant que j'ai répondu à vos questions, ne me permettrez-vous pas, Palmer, de vous demander à mon tour quelques détails au sujet des dangers qu'aurait courus hier mon gentil petit ami Edouard ?

—Ah ! ah ! connaissez-vous déjà cette aventure ? reprit le colon en faisant un visible effort sur lui-même ; vous avez été promptement informé, docteur !

—Hier au soir, on ne parlait pas d'autre chose, dans toutes les cases du Nouveau Drontheim ; il s'agissait de tigres, d'orangs-outangs, de fleurs merveilleuses, et il y avait bien de quoi donner l'éveil à un modeste ami des sciences et de la nature tel que moi !

(*A continuer.*)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi soir, 24 décembre.

La demande a été faite malgré la qualité inférieure de l'assortiment, les transactions ont atteint le chiffre de 10,500 balles, à des prix plus fermes pour toutes les qualités au-dessus de Low Middling.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Inférieur	8	@ 9½
Ordinaire	9	@ 9¾
Bon ordinaire	[illegible]	
Low Middling	[illegible]	
Middling	[illegible]	
Good Middling	[illegible]	
Middling Fair	[illegible]	
Fair	[illegible]	
Good Fair	[illegible]	
Good & Fine	[illegible]	

TABAC—Rien.

SUCRE—Demande animée. Environ 2000 boucauts, aux prix antérieurs. Fair à fully fair, 4 3/4 cts.

MELASSE—Demande active. Environ 3000 barils, à 20 à 28 cts, 1000 [illegible] le gallon.

FARINE—1300 barils dont 25 Eye à @4 50, [illegible]

MAIS—Environ 1200 sacs dont 1275 de mélangé et de mélangé jaune à 60 cts, [illegible]

AVOINE—Environ 2000 sacs dont 300 à 37½, [illegible]

SON—100 sacs à $1 15 et 100 de qualité inférieure à $1 10 les 100 livres.

PORC—Le mess se détaille à $19 le baril.

GRAISSE—Environ 140 barillets à 11 cts la livre.

BŒUF—75 barils de mess, à $12 50 le baril.

CAFE—[illegible]

CHANGE—L'amélioration continue.

Sterling (nicer).............. 10½ de prime.

Francs........................... 5 [illegible]

Traites sur New-York.......... ¾ à 1½ d'escompte.

FRET—Un navire pour le Havre [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 25 décembre 1860.

Reçu depuis samedi, 96 bœufs de l'Ouest, 267 bœufs du Texas, [illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Steamship Cahawba, Smith, New-York via Havane
Steamship Philadelphie, Apalachicola
Ravine W B Lindsey, Grey, Liverpool
Charlotte, Condon, Liverpool
Amalie F Schmidt, Müllken, Havre
Barque Valentine, Livingston, Barcelone
Brick Ben Hallett, Little, Philadelphie
Goelette Kate, Ferrer, Mobile

Arrivés hier.

Steamship Suwanee, Dennison, Galveston et Indianola
Navire Maud, Taylor, Liverpool
England, Cochrane, Liverpool
Brick Creole, Robinson, de Boston
Goelette Ann Ryan, Menard, Pass Sabine
Mary Adelia, Keller, Bristol
Olive Branch, Smith, Fish River

Au bas du fleuve.

Barque David Kimball, Lidell, Boston
Artic, Coffee, Boston
Goelette Mary Clinton, Ryan, Matanzas
Araminta, de Matanzas

Chargement de la barque Tonna, de Bordeaux.

Marchandises diverses, vins et liqueurs, à MM. W E De Visser & Co [illegible]

Dr THURBER,

DENTISTE.

SALON D'OPERATIONS,

36, rue Royale,

Entre Conti et St-Louis.

2 oct—1an

Changement de domicile,

Et nouvel établissement.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public [illegible]

LE Dr J. T. BEAUREGARD, de retour en cette ville, prévient ses clients et le public qu'il a établi son cabinet à l'encoignure des rues Royale et St Pierre. [illegible]

JOUETS AUX PRIX COUTANTS.

ROUSSET & GENIN

APPELLENT l'attention des marchands détaillants de la ville et de la campagne à leur grand assortiment de jouets d'Allemagne et Américains, qu'ils vendront pour clore "AUX PRIX COUTANTS" au dessous leur plus haut cet article.

[illegible]

A vendre par ROUSSET & GENIN, 13 déc No 20, rue du Canal, près Chartres.

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que CHAUX, SABLE BLANC JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARREAUX, LATTES, BRIQUES, Aussi : BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11juil—1an

GRAND RABAIS.

IMPORTATION DIRECTE

de marchandises sèches.

GEQUEL & JAMISON,

196, rue du Canal.

OFFRIRONT à partir de lundi, 17 courant, leur bien choisi de marchandises à un très grand rabais.

[illegible]

17 déc GEQUEL & JAMISON, 196, rue du Canal.

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le griffe LOUIS, âgé d'environ 16 ans, [illegible]

P. AVIGNON, Sec.

Pendule française dorée.

10 [illegible]

ROUSSET & GENIN, No 80, rue du Canal, près Chartres.

Galveston [illegible] Matagorda.

[illegible]

I. C. HARRIS, directeur, No 37, rue du Camp.

Un steamship de cette ligne partira tous les jeudis et dimanches pour les ports indiqués plus haut. 3déc

Brazos Santiago.

Jour de départ VENDREDI, 28 décembre à 8 h. A.M.

POUR BRAZOS SANTIAGO.—Ligne de la Malle des Etats-Unis de la Nouvelle-Orléans et de Brazos Santiago.—Pour Brazos via Indianola.—L'excellent steamship ARIZONA, commandant E.M. Smith, partira, ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (beaux emménagements,) s'adresser à bord ou à

I. C. HARRIS, Directeur, 37, rue du Camp.

Un steamer de cette ligne partira dorénavant d'ici tous les vendredis matin. 7déc

Vera-Cruz.

Jour de départ, MARDI 1er janvier 1861, à 8 heures du matin.

POUR VERA CRUZ—Ligne de la malle des Etats-Unis—L'excellent steamship doublé en cuivre TENNESSEE, commandant Thomas Forbes, partira ainsi qu'il est dit plus haut, apportant régulièrement la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage (ayant de beaux emménagements pour les passagers de la cabine et de pont), s'adresser à

I. C. HARRIS, directeur, No 37, rue du Camp.

Le Tennessee partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement le 1er et le 15 pour Vera Cruz, partant de Vera Cruz pour la 7 et le 21. Aucun fret ne sera reçu sans un ordre. 10 déc

Pour Key West et la Havane.

Partant DIMANCHE, 30 décembre, à 8 heures A. M.

LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS, ENTRE LA NELLE-ORLEANS, LA FLORIDE ET LA HAVANE

POUR KEY WEST ET LA HAVANE via Pensacola, Apalachicola, St-Marks, Cedar Keys, Tampa Bay et Havane—Compagnie des steamships du Sud. L'excellent steamship ATLANTIC, doublé et chevillé en cuivre, commandant J. S. Crowell, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord ou à

I. C. HARRIS, directeur, 37 rue du Camp.

Le fret pour Apalachicola, St-Marks et Tampa Bay est sujet aux frais d'allége payés par le steamer, mais aux risques des consignataires.

N. B.—Les billets de fret pour les ports de la Floride doivent être payés en monnaie courante de la Nouvelle-Orléans.

Le fret au-delà de Pensacola et Apalachicola sera reçu du mercredi le 26, au vendredi le 28, et pour les deux ports ci-dessus samedi le 29. 20 déc

LOUIS MÜH

Annonce à ses amis, à ses clients et aux étrangers de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'il est maintenant prêt à leur montrer un nouvel et magnifique assortiment de bijouterie importée directement de France et de Genève, et qui ne sont pas surpassées dans le pays.

Montres en or et en argent, pour dames et messieurs ; un admirable assortiment de chaînes Léontine et Lavallière ; bracelets, bagues, broches, boucles d'oreille et épingles en diamant ; [illegible]

Le public est prié de se rappeler que je ne vends que des bijoux de la meilleure qualité et à aussi bas prix que des bijoux communs se vendent ailleurs. Que chacun vienne en juger par lui-même au

No 61, rue de Chartres.

29 novembre 3 je

RESTAURANT D'EDWARD,

15, rue d'Union,

Entre les rues St-Charles et Carondelet.

Le public et les amis du propriétaire sont prévenus que l'établissement ci-dessus est ouvert depuis le 1er novembre. La maison est nouvelle et bien aérée, et la situation est centrale, à la portée des affaires et une des plus agréables de la ville. On pourra y retenir des cabinets privés pour les familles et les parties privées. Les [illegible]

Le soussigné ayant été employé dans les principaux restaurants de cette ville, a acquis une grande expérience dans cette ligne d'affaires, et il espère pouvoir satisfaire entièrement ceux qui l'honoreront de leur patronage. EDWARD DENECHAUD.

7 déc—1m

CHAPELLERIE.

19......Rue du Camp......19

MAISON PIQUET & BOUVET,

Nouvelle manufacture de chapeaux français.

Grande importation directe.

Chapeaux pour hommes et enfants, de toutes grandeurs, formes et qualités [illegible]

Pour enfants de premier age.

[illegible]

PAULIN DUREL,

Marchand d'articles de Bureaux, Imprimeur et Relieur,

37......RUE DE CHARTRES......37

[illegible]

PAULIN DUREL, 37, rue de Chartres

SALSEPAREILLE D'AYER,

[illegible]

Scrofules et Maladies scrofuleuses, Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Cancers, Teigne, Syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine, et enfin tous les genres de maladies provenant de l'impureté du sang.

[illegible]

Dr. J. C. AYER & Co.,

LOWELL, Mass.

PRIX—$1 la bouteille; six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER s'est fait une telle réputation pour la guérison de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons, [illegible]

PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la Costiveness, Dyspepsie, Indigestion, Dyssenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de tête, Hémorroïde, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladies de foie, Hydropisie, Boutons, tumeurs et Catarrhes, Vers, Goutte, Névralgie, purifiant le sang et ayant la forme de pilules à prendre en massage.

[illegible]

PRIX—25 cents la boîte ; cinq boîtes pour $1.

[illegible]

Tous ces remèdes sont vendus par J. WRIGHT & CO. 21 et 151, rue de Chartres, et par les pharmaciens de tous les pays.

CHAMPAGNE

Chs. Farre,

Successeur de Max Sutaine & Co,

REIMS.

Fournisseur des Cours de France, d'Espagne, de Prusse, et du célèbre Wellington Club, à Londres.

VINS de Sillery, Cabinet, Impérial & Crémant Aglaé, [illegible]

A. D. GRAVIAR & Co, No 20, Douane

AGREERE—20 barriques [illegible] BUNTZE & Co

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Mardi 25 décembre 1860

LE BIJOU PERDU,

Opéra en 3 actes, d'Adam.

On commencera à 7 heures.

Mercredi, 26.

3me représentation de Mlle ADELINA PATTI,

MARTHA.

THEATRE DE L'OPERA.

Troisième représentation de Mademoiselle

ADELINA PATTI.

Grande Soirée extraordinaire,

Mercredi, 26 décembre,

Première représentation de

MARTHA,

L'opéra favori, par Flotow,

Mlle ADELINA PATTI chantera le rôle de Lady Henriette.

On peut s'assurer des loges et des places aujourd'hui, au bureau du contrôle du Théâtre de l'Opéra.

THEATRE DES VARIETES.

Mardi soir, 25 décembre.

THE ROMANCE OF A YOUNG MAN, drame, traduit du français, d'Octave Feuillet.

THEATRE ST-CHARLES.

Mardi soir, 25 décembre.

M. et Mme Barney Williams—RORY O MORE MORE, drame—OUR GAL, vaudeville—BARNEY THE BARON, vaudeville.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

CIRQUE DE DAN RICE.

Mardi, 25 décembre.

Programme entièrement nouveau pour le jour de Noël.

Musée de Spalding & Rogers,

RUE ST-CHARLES,

A côté de l'Académie de Musique.

LUNDI 17 décembre et tous les jours de 10 heures du matin à 1 heure après le spectacle de l'Académie

L'Hippopotame

Le seul qui ait jamais été importé en Amérique, et son gardien Arabe.—LA CELEBRE FEMME SUISSE, BARBUE—MLLE REED, le nain et J. GHIO, le rossignol Suédois qui imite parfaitement tous les animaux et les oiseaux.

L'Aquaria

Renfermant un nombre infini de poissons.

L'ORCHESTRE MECANIQUE, LE STEAMSHIP EN MINIATURE et une foule d'autres curiosités.

Entrée, 25 cents—Moitié prix pour les enfants et les domestiques.

A l'Académie de Musique, LE GRAND CIRQUE DE DAN RICE tous les soirs et le samedi à midi. 16 déc

SALLE DES ODD FELLOWS,

RUE DU CAMP.

A partir de mardi soir, 25 décembre 1860,

LA TROUPE HOLMAN,

JEUNES COMEDIENS ET CHANTEURS

OPERAS BOUFFES.

Mlle Sallie, "Jenny Lind" [illegible] se fera entendre pour la première fois à la Nouvelle-Orléans,

LA MARSEILLAISE DU SUD,

Reçue partout et demandée trois fois.

Prix d'entrée—50 cents; places réservées, 75 cents. [illegible]

Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le spectacle commencera à 7 heures 1/2 précises. 23 déc—6

LE PROF. GREINER

Et ses deux Machines à vapeur, en verre,

A L'ARMORY HALL.

POUR UNE SEMAINE SEULEMENT.

Tous les jours, (les DIMANCHES EXCEPTES) à partir du jour de Noël—De 10 à 4 heures du matin et de 6, à 9 heures du soir.

Prix d'entrée, 25 cents. Dix cents accompagnés de leurs parents ou de domestiques. 23 déc—6t

Musée de Vannucchi,

Rue St-Charles, No. 167, presqu'en face du Théâtre St-Charles.

LE TEMPLE DE L'ART.

Renfermant plus de 500 FIGURES de grandeur naturelle, représentant beaucoup des plus célèbres sujets d'histoire. La plupart de ces figures sont mues par le mécanisme.

Il a été ajouté à la magnifique collection la RECEPTION DES AMBASSADEURS JAPONAIS par le président Buchanan, le 17 mai, à la Maison Blanche. [illegible]

Prix d'entrée, 50 cents, moitié prix pour les enfants. 19 nov—

Grand Bal masqué et paré,

POUR être donné, par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, dans la Salle des Odd Fellows, le 3 JANVIER 1861.

—Directeurs—

S. W. Ecbard,	A. Sacheman,
Fred A. Rash,	J. A. Lafaye
A. Rascholz,	G. Tosa,
Jos A. Larreu,	B. Herel,
J. Brindle,	Wm Lacoste,
L. Ulm,	G. P. Blery,
E. Walsh,	L. G. Flér,
Chas Moore Jr,	F. Dubois,
C. Koller,	Chas. Olive,
J. A. Fontenot,	A. A. Carsano,
J. Fouchetieu,	J. L. Mattie,
J. R. Olivo,	L. Schmidt,

Gen. H. Boengha.

"Comité de réception—

Les Messieurs qui désireraient obtenir des invitations pour les Dames sont priés de s'adresser à l'un des Directeurs, pour leur approbation, le 3 janvier au avant ce jour-là qu'il leur sera approuvé par les Directeurs. [illegible]

VIN BERGASSE—25 barriques, en débarquement du navire Josephine, de Marseille.

[illegible]

ACADEMIE DE DANSE D'ANGELINA.

NOUVEAU SALON, 160, RUE GIROD, [illegible]

M. et Mme ANGELINA [illegible]

ACADEMIE DE DANSE DE J. VEGAS,

A L'ODD FELLOWS' HALL.

LE prof. J. VEGAS a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert son ACADEMIE DE DANSE [illegible]

DES BALS TRAVESTIS D'ENFANTS auront lieu une fois par mois.

Pour les conditions s'adresser au Prof. VEGAS, à Odd Fellows' Hall. 3 nov—3m

P. CASANAVE,

Entrepreneur de pompes funèbres,

88, Rue Bourbon, 88.

Emploie et vend, en gros et en détail,

LES CERCUEILS

Perfectionnés et indestructibles de

H. MARSHALL,

lesquels réunissent la beauté, la durabilité et la légèreté. [illegible]

Avis.

A. SAULET,

Rue de Chartres, No 34, entre Bienville et Douane,

ANNONCE à ses amis et au public qu'il a reçu des HABILLEMENTS D'HIVER pour hommes, jeunes gens et enfants. [illegible]

A. SAULET,

rue de Chartres No 34, entre Bienville & Douane.

Arrivage de nègres à vendre.

Je viens d'arriver avec CENT CINQUANTE NEGRES de la Virginie et du Maryland, [illegible]

J. M. WILSON.

Monsieur JULES DARANS,

DOCTEUR ET PEDICURE DE PARIS,

RUE DE CHARTRES No 130.

Tout nouvellement arrivé dans cette ville, prie la population de vouloir bien l'honorer de sa visite [illegible]

Avis au public.

[illegible]

OBSERVATION—Pour cette dernière médication [illegible] 27 nov—1m

GALERIE DES BEAUX ARTS

DE A. CONSTANT & CO.

ARTISTES ET PHOTOGRAPHES,

Nos 20 ET 21...RUE DE L'HOPITAL...Nos 20 ET 21

A. CONSTANT & Cie, informent leurs clients et le public en général, qu'ils sont prêts à exécuter les portraits de tous genres et de toutes grandeurs, [illegible]

15 nov—6m A. CONSTANT & Co

AUX PIQUEURS DE COTON, SUCRIERS, BRIQUETIERS, &c.

[illegible]

FRUITS CHOISIS DE MALAGA—

[illegible]

CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St-Philippe

EN débarquement du navire O. W. Sourre, de Bordeaux—[illegible] CHAUDET & NEE.

EN débarquement du navire Laura, de Bagnoles, [illegible]

CHAUDET & NEE, 147 et 149, Royale

Compagnie d'Assurance DES CITOYENS.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

O. GAILLARD, président,

A. SCHREIBER, secrétaire.

ARTHUR SAUCIER, 2me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

[illegible]

DIRECTEURS.

George W. West,	E. B. Hunt,
James A. White,	M. Musson,
Dennis West,	Martin Gordon Jr,
[illegible]	Numa Augustin,
[illegible]	Gustave Olivier,
[illegible]	[illegible]

Oscar Gaillard.

Cette Compagnie continue à assurer aux prix courants des primes, contre les risques de mer et de rivières, contre les pertes et dommages occasionnés par le feu.

Bureau—No 3, rue Carondelet.

L'AMER-VIN IMPERIAL

Du Dr J. Bovee Dods,

[illegible]

Nous défions

LE MONDE

D'EN PRODUIRE

UN EGAL ! !

[illegible]

Commencement de consomption,

[illegible]

Ce qu'il y a de mieux !

[illegible]

CHARLES WIDDIFIELD & Co, Propriétaires, No 78, Williams street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.

PLUMB & LEITNER, à Augusta, Géorgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO. 21 et 151, rue de Chartres.

BITTER DES ARABES.

CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, [illegible]

Dépôt général F. SANCHO, 28, Vieille-Levée, [illegible]

SIROP PERUVIEN,

Solution de protoxide de fer combiné.

[illegible]

LA DYSPEPSIE

OU UNE DIGESTION IMPARFAITE

POUR LA

DETERIORATION

DU SANG

[illegible]

N. B.—L'intermède du fer pour la Dyspepsie et les nombreuses affections qui en découlent, [illegible]

N. L. CLARK & Co, Propriétaires.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. rue de Chartres, Nos 21 et 151.

La meilleure des lumières !

HUILE PURE, PARAFINE

(DESODORISEE)

Fabriquée par la Compagnie de Charbon du Great Kanawha, en Virginie, et à vendre à $1 25 seulement le gallon, au

DEPOT D'HUILE DE CHARBON,

Rue de Chartres, No 6.

[illegible]

LANTERNES POUR LES NAVIRES ET LES HABITATIONS ; LAMPES A FLUIDE ET A CAMPHINE, et tout ce qui se rattache à cette branche de commerce.

AUX PLUS BAS PRIX.

M. C. COVERT,

Successeur d'Artemas Hill.

A. LOUER.

LE haut de la maison No. 161, rue Rampart, [illegible]

A LOUER

Une vaste et splendide SALLE offrant tout les avantages et l'éclairage [illegible]

S'adresser rue Conti, 70. 12déc—1m

A LOUER.

Le 1er, le 2d et le 3me étage de la MAISON No 125, rue du Canal. [illegible]

BLINEAU FRERES, Encl. Canal et Bourbon.

MULET TROUVÉ.

Un mulet est entré, hier, 20 du courant, dans la cour du soussigné. [illegible]

CHARBON !

Prix de panique, 60 cts. le baril,

Livré.

Un excellent CHARBON, propre, à vendre au City Coal Office, Exchange Place, No 16, en face du Pavillon, [illegible]

EPICERIE A VENDRE,

[illegible]

Encore un nouveau déballage

Chez C. LELIEVRE & Co.,

174 rue Royale.

REÇU par le steamship Bienville, de New-York—[illegible]

1,250,000 CIGARES de la Havane, importés par nous-mêmes, [illegible]

HORNIO & BRO, rue Gravier, No 34.

MADAME THIERRY,

au coin du chemin du Bayou et Derbigny—Gardeuse dans le jardin.

[illegible]

CIGARES. CIGARES.

LE soussigné [illegible]

Regalia,	Partagas,
Meridiana,	Flor de Sancho,
Bedova,	Flor Hermanas,
Flor de Pujadas,	Flor Hermanas,
Cabanas,	[illegible]
Washington, etc.	[illegible]

F. PRATS, Commercial Place

Pour Cordonniers.

L'Elastique pour souliers,

De la compagnie de GOOD YEAR

[illegible]

LEON PIERRE & Co, marchands de cuirs, 71, rue de Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

SUCCESSION

DE

Feu Juan Ignacio de Egaña.

Habitation sucrière de grande valeur, située sur le Bayou Lafourche, ainsi que 294 esclaves.

Habitation de coton située à la Grande Ile, Barataria, divisée en morceaux d'un arpent chacun.

Cent seize esclaves à vendre par familles.

Huit cent dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sur lesquelle il existe un emprunt.

Trois terrains et bâtisses situés dans le Troisième District de la Nelle-Orléans.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Bureau, coin Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 décembre 1860 (No 16,033 du docket de la cour), il sera vendu à l'encan, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mardi, 29 janvier 1861, et le jour suivant, si la vente n'est pas terminée en une fois, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St Louis, rue St Louis, entre Royale et Chartres, pour le compte de ladite succession.

1o—HABITATION SIRENES.

Une grande sucrerie située dans la Paroisse Lafourche, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, et en face de la ville de Thibodeaux, ayant 35 arpents, plus ou moins, de face au bayou, sur une entière profondeur, et renfermant en tout environ 3450 arpents de superficie ; bornée à la partie supérieure par les terres de MM. Nelson et Donelson et à la partie inférieure par celles de la succession Andrew Collis. [illegible]

Aussi—Les 294 esclaves attachés à ladite habitation et ci-après décrits.

[illegible]

2o—Habitation à Barataria.

2o—Un certain morceau de terre établi en habitation à coton, situé à la grande Ile de Barataria, Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, faisant face au Golfe du Mexique et à la Baie Caminada. [illegible]

3o—106 esclaves, ci-après décrits, lesquels seront vendus par familles :

[illegible]

4o Huit esclaves à vendre par familles,

Comme il sera indiqué le jour de la vente.

[illegible]

RAFFINERIE DE FINK.

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, située dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

ACTIONS DE LA BANQUE DES CITOYENS.

[illegible]

Conditions :

[illegible]

AVERTISSEMENT AU PUBLIC.

Bureau de la Comp. du Gaz,

15 novembre 1860.

Les consommateurs de gaz sont avertis qu'un MULATRE qui se dit employé de la Compagnie, obtient accès dans les maisons sous prétexte d'examiner le gazomètre ou les installations. A l'exception du nègre HENRY, tous les employés chargés des réparations sont des blancs. Dans le but de prévenir des impositions de ce genre, ils seront dorénavant munis de l'autorisation écrite du Trésorier.

1 nov P. H. WOOD, Président.

J. AVET. P. AVET

AVET, Frères.

GROCERS

Aux bleu stores,

Encoignure Bienville et Vieille-Levée.

ONT commencé leur nouveau magasin No 17, Front Levée et 60, Vieille-Levée, [illegible]

CHOCOLAT ! CHOCOLAT !

Avis aux familles.

G. LAVIE,

Rue St-Charles, No 91,

ANNONCE aux familles qu'il vient de déballer son assortiment de chocolat dont la qualité supérieure bien connue, a toujours été appréciée par les connaisseurs. déc—

A vendre,

UNE machine avec son manège, pour la fabrication de chocolat, ainsi que ses moules et accessoires.

A vendre chez Adam, rue Conti, entre Levée et Chartres. 11oct—

Raffinerie Carondelet

ET FABRIQUE DE BISULFITE.

LES soussignés, seuls agents de l'établissement ci-dessus, sont prêts à fournir à leurs amis et à leurs clients, du BISULFITE DE CHAUX de cette marque si bien connue. Ils prient ces derniers de leur transmettre leurs ordres le plus tôt possible au No " Front-Levée, entre Douane et Bienville.

1er sep—4m AUGUSTIN & THIBAUT.

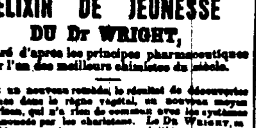

Le célèbre

ELIXIR DE JEUNESSE

DU Dr WRIGHT,

Préparé d'après les principes pharmaceutiques par l'un des meilleurs chimistes du siècle.

C'est un nouveau remède, le résultat de découvertes modernes dans le règne végétal, un nouveau moyen de guérison, qui n'a rien de commun avec les systèmes [illegible] annoncés par les charlatans. Le Dr WRIGHT, se défiant bien de ce que les personnes non initiées avaient eu à souffrir des empiriques, crut de son devoir de faire essayer son Elixir par toute la Faculté qui, sans une seule voix discordante, en a reconnu la puissance sur le corps de l'homme alors que toutes les ressources de la pharmacie ont été employées en vain. Des années d'étude et une volonté qui ne reculait devant aucun obstacle ont fait réussir le Docteur et il offre maintenant son élixir au public comme la seule préparation qui puisse guérir des maladies suivantes :

L'abattement physique et moral,
Le sang qui se porte à la tête,
La confusion des idées,
L'hystérie,
L'imbécilité générale,
L'agitation et l'insomnie,
Absence de forces musculaires
Le manque d'appétit,
La dyspepsie,
Le découragement,
La désorganisation ou la paralysie des organes de la génération,
Les palpitations de cœur

En un mot toutes les affections qui dépendent de la faiblesse et des nerfs.

Prix, $2 la bouteille ou trois bouteilles pour $4. Expédition, par la malle, pour toutes les parties des Etats-Unis. A vendre par tous les droguistes respectables des Etats-Unis et des Canadas. Escompte libéral au commerce.

J. WRIGHT & CO,
Propriétaires,
Nos 21 et 151, rue de Chartres,
Nlle-Orléans, Lne

JAMES H. PUTNAM

Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM,

Facteur de Coton et de Sucre,

[illegible]

1er août—1an No 61, rue Carondelet

FREDERIC AVET,

(Ordinaire de la maison Avet Bros.)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 50

entre Conti et Bienville. NLLE-ORLEANS

VENTES A L'ENCAN.

Succession de John D. Fink.

[illegible]

PAR J. B. WALTON, encanteur,

Bureau No 40, rue du Camp.

SAMEDI, 5 janvier 1861, à midi, à la Bourse St-Charles, [illegible]

1—CINQ TERRAINS, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Peters, Thalia et Hunter. [illegible]

2—UN TERRAIN, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Foucher, Magazine, St-Joseph et Julia. [illegible]

3—DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, [illegible]

4—TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, [illegible]

5—QUINZE TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, [illegible]

6—DIX-NEUF TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, [illegible]

DOUZE TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, [illegible]

8—NEUF TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, [illegible]

10—VINGT-QUATRE TERRAINS situés à Jefferson City, [illegible]

11—VINGT-QUATRE TERRAINS situés à Jefferson City, [illegible]

TERMES ET CONDITIONS—Un quart comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets des acquéreurs, [illegible]

Les actes de vente pardevant C. E. Fortier, notaire de la ville (bureau, rue du Camp, No 60) aux frais des acquéreurs.

3 déc—10,17,24,28 déc. et jusq. 5 janv.

.INSTITUTION MARTIN.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Rue du Rempart, 200,

en face après Claiborne. 3nov—1an

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275......*RUE DAUPHINE*......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, [illegible]

ACADEMIE,

123, *rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.*

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Leprêtre, gradué de l'Université de France, sa session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, [illegible]

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Leprêtre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir les livres.—To[illegible] Rentrée des classes, le 1er octobre.

6 sep—

AU PUBLIC.

LE droit de propriété des marques des cigares et des cigarettes de la Havane "La Meridiana," "Walter Scott" et "Cristal Palace" ayant été obtenu par nous, dûment autorisé par les fabricants, MM. Fajo & Quintana, [illegible]

ALVAREZ, FERNANDEZ & Co,

29 sep Rue Vieille-Levée, No 23, coin Bienville.

PHOTOGRAPHES,

AMBROTYPES IVORYTYPES.

F. MOISSENET

A transporté sa galerie de l'encoignure Canal et Camp,

Au No 142, rue du Canal, près Bourbon.

M. MOISSENET [illegible]

PORTRAITS AMBROTYPES.

[illegible]

TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général,

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.

Dépôt du Château de Pontets, Lafitte, Margaux, d'Arche, [illegible]

No 57, rue Royale,

Entre Conti et St-Louis

EN débarquement du navire Guttemberg, du Havre—[illegible] CAMILLE LACOSTE.

SARDINES [illegible] DUNTZE & Co, Encoignure Royale & Conti.

CHOCOLAT français—[illegible] DUNTZE & Co.

MOUTARDE française [illegible] DUNTZE & Co, encoignure Royale & Conti.

VENTES A L'ENCAN.

Etrennes! Présents pour le Nouvel An.

Une grande et riche facture de belles bijouteries fines, diamants, plumes précieuses, &c., à l'encan,

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI, 27 décembre 1860, à 11 heures A. M., et les jours suivants, il sera vendu à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, [illegible]

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

16déc 19,20,21,22,24,26,27,28,29,31

Succession de François Jarteau.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 29 décembre 1860, à 4 heures de l'après-midi, [illegible]

Conditions—Comptant. 17 déc—24 et 29

Succession de Catherine Hamburger, épouse de John Philip Horner.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 19 janvier 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, [illegible]

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Cloué, Troisième District de cette ville, [illegible]

CONDITIONS—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, [illegible]

Acte de vente pardevant A. Dreyfous.

18 dec—5—2,10,19

BANQUE D'AMERIQUE.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1860.

CETTE Banque sera fermée le 25 du courant (jour de Noël) le 1er et 2 janvier prochain. Les billets et les comptes échéant ces jours-là, devront être payés le lundi précédent, qui sera également le jour où les billets devront être mis à l'escompte.

21déc—au 2 janv AM. FORTIER, caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 20 décembre 1860.

CETTE Banque sera fermée le 25 du courant, (jour de Noël) le 1er et le 2 janvier prochain. Les billets et les comptes échéant ces jours-là devront être payés la veille.

21 déc AUG. MONTREUIL, Caissier.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, 2e municipalité.

Nelle-Orléans, 19 décembre 1860.

CETTE banque sera fermée mardi prochain, 25 du courant (jour de Noël) et le 1er et le 2 janvier prochain. Les billets et les comptes échéant ces jours-là devront être payés les lundis précédents. Les billets devront être mis à l'escompte les samedis précédents.

20 dec R. J. PALFREY, Caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque sera fermée le jour de Noël, le 1er de l'an et le 2 janvier. Les billets et les comptes échéant ces jours-là devront être payés la veille.

20 dec R. ROUSSEAU, Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 19 décembre 1860.

CETTE Banque sera fermée le 25 du courant, jour de Noël, le 1er et le 2 janvier prochain. Les billets et les comptes échéant ces jours-là devront être payés les lundis qui seront également les jours où les billets devront être mis à l'escompte. C. A. F. BONDEAU,

19 déc Caissier.

Banque du Sud.

CETTE institution sera fermée le jour de Noël, le 1er et le 2 janvier prochain. THOS. LAYTON, Caissier.

20déc—25,28 1,2,3 janv

Compagnie du gaz de la Nlle-Orléans

1er décembre 1860.

L'ELECTION annuelle de six Directeurs de cette Compagnie aura lieu, au bureau, rue de la Commune, No 112, conformément à la charte, LUNDI, 7 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre. N. O. J. TISDALE, Trésorier.

4dec au 7 janv

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre, 1860.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, lundi, 7 janvier 1861, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15½, rue Baronne.

3 dec—jusq 7 janv ALBERT G. BLANCHARD, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1860.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, lundi, 7 janvier 1861, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15½, rue Baronne.

ALBERT G. BLANCHARD, Secrétaire.

3dec—jusq 7 jv

Banque du Crescent City.

Nlle-Orléans, 24 déc. 1860.

L'ELECTION annuelle de NEUF DIRECTEURS de cette Banque aura lieu, au local de cette Banque, conformément à la Charte, LUNDI, 7 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JULES CASSARD,

24 dec—jusq 7 janv Caissier agissant.

Banque du Crescent City.

Nlle-Orléans, 22 déc. 1860.

CETTE Banque sera fermée le 25 du courant, le 1er et le 2 janvier prochain. Les billets et les comptes échéant ces jours-là, devront être payés la veille.

JULES CASSARD, Caissier agissant

24 déc—jusq 2 janv

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet.

Nlle-Orléans, 24 décembre 1860.

L'ELECTION annuelle de neuf directeurs de cette Compagnie aura lieu au bureau No 126 rue de Bienville, conformément à la charte, LUNDI le 21 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

24 déc—au 21j LOUIS GAGNET, Secrétaire.

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,

84, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à ses nombreuses clientes qu'elle continue à s'occuper de la confection de robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à mériter leur bienveillance, et à les tenir au courant de tout ce qui paraîtra de nouveau dans les modes de Paris. 12déc—

AU PRIX COUTANT

MANTEAUX, ET CONFECTIONS,

No. 49 rue de Chartres.

UN joli choix de MANTEAUX ET MANTELETS en drap pour dames et enfants, lesquels seront vendus au prix coûtant pour clore une facture, par J. DERBES, Jr.

3 dec

JOUETS. JOUETS. JOUETS.

UN petit lot de JOUETS français assortis, par caisse de 10 douzaines, à vendre au prix coûtant, pour clore une consignation, par J. DERBES Jr, No 49 rue de Chartres.

AU PRIX COUTANT !

NOUS offrirons, à partir de LUNDI, 10 du courant, une facture de MANTEAUX VELOURS,

DRAP ET SOIE

AU PRIX COUTANT,

POUR DU COMPTANT SEULEMENT.

C. A. BARRIERE & BRO.,

10déc—6t rue du Canal, No 130, Bâtisses Touro.

LEON LAUGRIN,

AVOCAT,

Licencié de la Faculté de Droit de Paris,

Rue de Chartres No 20, entre St-Louis et Conti, au premier étage.

REDACTION d'actes sous seings privés, règlements de comptes, liquidation de successions et de sociétés, consultations spéciales sur le droit français, rédaction de procurations pour la France. Heures de bureau : de 8 à 10 heures du matin, et de 1 à 3 heures P. M. 18 octobre—6m

Almanach de J. F. Lelièvre.

10,000 Almanachs pour 1861.

CALCULE spécialement pour la Louisiane, à vendre en gros et en détail chez O. LELIEVRE & Co,

15 nov 174 rue Royale

Machine à dessécher, à vendre.

UNE machine à dessécher, de seconde main, bouilloire de 30 pieds de long et 32 pouces de diamètre, cylindre de 8 pouces de diamètre et de 2 1/2 pieds de parcours, roue de 18 pieds de diamètre.

S'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT, No 7 Front Levée,

29 nov—1m.vke entre Douane et Bienville

TRAITES sur Paris et Bordeaux, à vue et à 60 jours de vue, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par Von MAIGNAN, 17, rue St Louis.

5 déc

AVIS D'ELECTION.

PAR suite de la proclamation de son Excellence Thomas O. Moore, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 12 de décembre 1860, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sont par le présent notifiés qu'une élection de délégués à une convention d'Etat, aura lieu le LUNDI, 7eme jour de janvier 1861, laquelle convention devra se réunir à Baton-Rouge, dans l'enceinte de la chambre des Représentants, à midi, le 23eme jour de janvier 1861, en conformité d'un acte pourvoyant à une convention d'Etat, approuvé le 12 de décembre 1860.

La paroisse d'Orléans, rive droite, élira un délégué.

Le Premier District représentatif de la paroisse d'Orléans, élira trois délégués

Le Deuxième District Représentatif élira deux délégués

Le Troisième	— quatre délégués
Le Quatrième	— un délégué.
Le Cinquième	— deux délégués.
Le Sixième	— un délégué.
Le Septième	— deux délégués.
Le Huitième	— un délégué.
Le Neuvième	— un délégué.
Le Dixième	— trois délégués

Le District Sénatorial, composé des paroisses de Plaquemines, St-Bernard, Jefferson et d'Orléans, rive droite, élira deux délégués.

Le District Sénatorial composé des paroisses d'Orléans, rive gauche, élira cinq délégués.

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection depuis 8 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. le jour susdit, c.-à-d. le 7 de janvier 1861, à l'effet de recevoir les bulletins des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sous la surintendance des commissaires [illegible]

L'élection devra être conduite et les retours en triplicatas devront être envoyés au soussigné chargé de les transmettre conformément à la loi.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, le 15 décembre 1860. E. T. PARKER, Shérif.

17 déc—td

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois pour passagers partent tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magnolia,—le convoi de la malle à 7 30 A. M. et le convoi Express à 7 30 P. M. [illegible]

T. S. WILLIAMS, Surintendant Général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

Arrangement d'hiver.

A partir de JEUDI, 1 octobre 1860. Prix pour aller au Lac et en revenir (le même jour)......25 cents. [illegible]

[illegible]

PORC—[illegible]

BACON—Epaules et pieds [illegible]

JAMBONS—[illegible]

GRAISSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

WHISKY—[illegible]

POMMES DE TERRE—[illegible]

GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 57

19 déc—6t

VENTES A L'ENCAN.

Jeudi, 27 décembre 1860.

Marchandises avariées sauvées du dernier incendie, rue du Canal.—Grand assortiment de Soieries noires et en couleur, Broderies, Mouchoirs brodés, Ombrelles, etc.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

JEUDI, 27 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 66, pour le compte de qui il appartiendra—

Un grand assortiment de marchandises sèches et de fantaisie, telles que: Mouchoirs batiste brodés, Crêpes, Ombrelles, Soieries noires et en couleur, Gants et Mitaines en soie, Chapeaux [illegible]

Conditions—comptant. 24déc

Grande vente par les gardiens du port, 310 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & Co, encanteurs.

JEUDI, 27 décembre, il sera vendu à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 17, rue de la Vieille-Levée, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour le compte de qui il appartiendra,

310 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, comprenant un assortiment. Avariées à bord de la barque Orphan, capitaine Smith, dans son voyage de Boston à ce port.

Conditions—Comptant. 24 déc

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

—AUSSI—

Manteaux, Marchandises sèches et Habillements.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co

MERCREDI, 26 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 66

500 caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI—

Un grand assortiment de manteaux, marchandises sèches et habillements.

Conditions à la vente. 21déc

Peaux de veau français et de Philadelphie, maroquins, peaux de mouton.

—AUSSI—

90 caisses chapeaux noirs en soie.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co,

MERCREDI, 26 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 66,

20 doux. peaux de veau français et de Philadelphie, 5 doux. maroquins et peaux de mouton.

—AUSSI—

90 caisses chapeaux noirs en soie.

Conditions—Comptant. 25 déc

Etoffes "Kerseys" avariées.

PAR G LEAUMONT, BLACHE & Co

MERCREDI, 26 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 66, pour compte de qui il appartiendra—

5 balles étoffes "Kerseys" avariées.

Conditions—comptant. 25déc

Vente de Succession—Bernardo Beauvais.

Brick West Indian à l'encan,

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI, 3 janvier 1861, à midi, en vertu d'un ordre No. 17,153—de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 15 décembre 1860, je procéderai à la vente à l'encan, à l'hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Le Brick "WEST INDIAN" [illegible]

Ou peut voir l'inventaire au bureau de l'encanteur No 55, rue Vieille Levée.

Succession de M. Rochmann—Propriétés de prix, situées dans le Troisième District—Terrains nus et améliorés, à côté et en face de l'"Agricultural Fair Grounds" (Terrain de la Société d'Agriculture)—bâtisse en briques, à deux étages, à l'encoignure des rues Chartres et Ferdinand.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur.

Bureau, Commercial Place No 11.

IL sera vendu à l'enchère publique, jeudi, 24 janvier 1861, à midi, à l'Hôtel St Louis, en vertu d'un ordre de l'hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 23 octobre 1860—No 16091—rendu dans la susdite succession.

1—DIX TERRAINS, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, situés dans le Troisième District, à côté de l'"Agricultural Fair Grounds" [illegible]

2—UN TERRAIN situé dans le Troisième District, au faubourg Pontchartrain, [illegible]

3—TREIZE TERRAINS situés dans le Troisième District, [illegible]

4—UN TERRAIN, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété [illegible]

Les actes de vente par devant E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

24dec—25,31dec—7,14,21,22,23,24 jv

VENTES JUDICIAIRES.

Baptiste Laporte vs William Frey.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,586—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 de décembre 1860 [illegible]

Le fonds d'un café situé rue de la Vieille-Levée, entre celles Madison et Ste-Anne, dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif.

25 déc—27, 31—jv 4 7 de la Paroisse d'Orléans

Bertrand Saluy vs James Mackinson.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,917—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

14déc—17,20,24,28 Shérif de la paroisse d'Orléans

A. Reggio vs George W. Clapp et Eugene Lambert.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,269—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

14 déc—17,20,24,28 Shérif de la paroisse d'Orléans

Louis Schwarz vs Henry Lampe

COUR du Troisième Juge de paix de la Paroisse d'Orléans—No 1213—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

S. HAMILTON, Constable.

14déc—21,28

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Evelina Desk[illegible], femme décédée de G. Chevalier—No 16,677.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds suivant la présente répartie conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. G. MOREL,

25 déc—28,3j Député Greffier

Succession de Michael Mc Namara—No 16,841.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. G. MOREL

21 déc—28,3j Député Greffier

George T. Dunbar et ses créanciers, No [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable, [illegible]

Par ordre de la Cour, ce 20 décembre 1860.

G. LUMINAIS, député Greffier

Succession de Louis Roubieu.—No 17,074.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Nicolas Curien a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante du feu Louis Rouhieu, [illegible]

Par ordre de la Cour. G. MOREL,

18 déc—21,6 Député Greffier

Succession de Etienne Rivollet—No 17,199.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, [illegible]

Par ordre de la Cour. G. MOREL,

18 déc—21,6 Député Greffier

Succession de François Abraham Lefevre—No 16,645.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession [illegible]

Par ordre de la Cour. G. MOREL,

22 déc—26,31 Député Greffier

Succession de C. E. Walsh—No 17,163.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession [illegible]

Par ordre de la Cour. G. MOREL

24déc—24,27,2jv Député Greffier

Michael Hughes vs. ses créanciers et leurs créanciers de Bellanger & Hughes—No 14,213—

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable [illegible]

Par ordre de la Cour, le 11me jour de décembre 1860.

G. LUMINAIS, Député Greffier.

14déc—6t, au 14j